

Première édition
2018-10-01

AMENDEMENT 1
2019-08

**Cigarettes — Génération et collecte
de la matière particulaire totale
au moyen d'une machine à fumer
analytique de routine avec un régime
de fumage intense**

AMENDEMENT 1

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)
*Cigarettes — Generation and collection of total particulate matter
using a routine analytical smoking machine with an intense
smoking regime*

ISO 20779:2018/Amd 1:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019>

AMENDMENT 1



Numéro de référence
ISO 20779:2018/Amd.1:2019(F)

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 20779:2018/Amd 1:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 126, *Tabac et produits du tabac*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 20779:2018/Amd 1:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019>

Cigarettes — Génération et collecte de la matière particulare totale au moyen d'une machine à fumer analytique de routine avec un régime de fumage intense

AMENDEMENT 1

Article 3

Ajouter ce qui suit à la liste de termes et définitions:

3.3

bouffée de balayage

toute bouffée tirée après avoir éteint la cigarette ou l'avoir extraite du porte-cigarette

7.7.4

Remplacer le paragraphe 7.7.4 par le suivant:

7.7.4.1 Insérer les cigarettes conditionnées de la prise d'essai dans les porte-cigarettes de manière que l'extrémité du mégot touche le disque perforé (rondelle) à l'intérieur du piège à fumée avec disque filtrant. Eviter toute fuite ou déformation. Les cigarettes qui présentent des défauts évidents ou qui ont été endommagées pendant l'insertion doivent être rejetées et remplacées par des cigarettes conditionnées de réserve.

7.7.4.2 Vérifier le positionnement correct des cigarettes: les axes des cigarettes doivent coïncider avec ceux des orifices d'aspiration. Ajuster la position de chaque cigarette de sorte que le dispositif d'arrêt de l'aspiration soit actionné, lorsque la partie en ignition atteint la marque du mégot. Si la combustion d'un fil en 100 % coton de (48 ± 4) tex est utilisée pour arrêter le fumage à la marque du mégot, le coton doit tout juste toucher la cigarette à la marque du mégot sans modifier le positionnement des cigarettes.

7.7.4.3 Mettre à zéro les compteurs de bouffées et allumer chaque cigarette au début de sa première bouffée. S'il convient de rallumer une cigarette, il est possible d'utiliser un allumeur électrique portable. Lorsque chaque marque de mégot a été atteinte, retirer la partie en ignition de la cigarette et consigner les relevés finaux des compteurs de bouffées. Une fois le processus de fumage terminé, laisser le mégot de cigarette en place pendant au moins 30 s pour permettre à la fumée résiduelle de se déposer dans le piège.

Eviter de perturber le fumage par l'enlèvement artificiel des cendres. Laisser les cendres tomber naturellement dans le cendrier.

7.7.4.4 Pour les machines à fumer dont le porte-filtre est directement raccordé à un porte-cigarette, retirer le mégot de cigarette après le fumage de chaque cigarette et procéder à une bouffée de balayage à travers chaque dispositif. Après le fumage de toutes les cigarettes, procéder à quatre bouffées de balayage supplémentaires.

NOTE Lorsque trois cigarettes sont fumées, le nombre total de bouffées de balayage est de sept.

7.7.4.5 Pour les machines à fumer pour lesquelles plusieurs cigarettes sont fumées séquentiellement sur un porte-filtres commun au cours de la même série de fumage: retirer les mégots une fois la série de fumage terminée et procéder à cinq bouffées de balayage.

7.7.4.6 Enregistrer le nombre total de bouffées pour chaque canal, c'est-à-dire les bouffées de fumée plus les bouffées de balayage.

7.7.4.7 Si nécessaire, de nouvelles cigarettes doivent être insérées immédiatement et l'opération de fumage doit être répétée jusqu'à ce que le nombre de cigarettes prévu par le plan de fumage ait été fumé à travers le piège à fumée. Commencer immédiatement la détermination de la matière particulaire totale comme décrit en 7.8.

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO 20779:2018/Amd 1:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 20779:2018/Amd 1:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 20779:2018/Amd 1:2019](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/227b41f6-59a0-40f2-b9bf-f75ee9a874bd/iso-20779-2018-amd-1-2019>